

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BRETECHE sur la commune principale de l'AIOT La Clairière - Boulevard Jean Rouyer 49300 CHOLET.

La référence de votre dossier est A-3-N50VE8M49 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/06/2023 à 10h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **53011004800010**

Organisme : **IC3S**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **42251075000140**

Raison sociale **BRETECHE OUEST**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RUE LES ACHARDS

0

85150 LES ACHARDS

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BRETECHE**

Description des activités :

Une partie du projet est déjà existante, il s'agit d'une station-service avec deux pistes en 24/24. Celle-ci est déjà classée en déclaration sous la rubrique 1435. Sur cette zone nous créons un dépôt avec 4 bras de chargement pour les produits suivants: GO - GNR - AdBlue et FOD. Nous déplaçons la dalle de dépotage afin de fluidifier la circulation et mettons en place 2 citernes de 120m³ soit 240m³ au total. Ce dépôt ne sera pas ouvert au public donc afin de le sécuriser un grillage ainsi que deux portails de 2m de haut seront installés.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

La Clairière - Boulevard Jean Rouyer

49300 CHOLET

X : 401376

Y : 6666575

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 150.3 t	DC	
1434	1434-1-b	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Débit maximum 80 m3/h	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

En exploitation normale, l'installation ne produit pas de déchets. Des poubelles seront mises en place sur les îlots de distribution Les déchets et résidus sont évacués selon leur nature : • Résidus d'hydrocarbures : par société agréée, puis détruite dans un centre agréé. • Déchets autres inertes : suivant les filières classiques ordures ménagères ou ferrailleurs.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 citernes incendies enterrées avec un PI avec 2 branchements**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

ZONE STATION SERVICE: Interphonie bidirectionnelle permettant communication caissier et usager (1 sur chaque ilot) 2 Bacs avec couvercle pour produit absorbant (sable) de 100 Litres avec 1 pelle Couverture anti-feu 4 rampe (VL & PL) pour système automatique 2 Bonbonne incendie de 50kg pour système automatique Commande manuelle avec bouton coup de poing d'arrêt d'urgence de la distribution ZONE LOCAL TECHNIQUE : Extincteur homologué 233B de 6kg pour LOCAL TECHNIQUE Extincteur homologué CO² de 2kg pour ARMOIRE ELECTRIQUE Couverture anti-feu Plan des locaux et plan de l'installation avec les zones dangereuses Panneau d'affichage indiquant les numéros d'urgences Poste téléphonique Système de report des alarmes pour une installation libre-service sans surveillance

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat-ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLAN-CADASTRE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN-RESEAUX.jpeg